

— Demande de dossiers

Gratuit / disponible sur internet

— Instruction demande initiale

	Montant HT	Montant TTC
Première demande	350,00 €	420,00 €

— Dossier Maintien annuel 2022 (= Cotisation annuelle)

Montant des derniers honoraires annuels déclarés à l'assureur	Montant HT* de la cotisation
de 0 € à 500 000 €	0,14 % des honoraires annuels
de 500 001 € à 1 500 000 €	0,11 % des honoraires annuels
de 1 500 001 € à 3 000 000 €	0,09% des honoraires annuels
> à 3 000 001 €	3 000 €

*(+ TVA au taux en vigueur : 20 %)

+ 36 € HT (43,20 € TTC) par qualification validée par l'OPQTECC

— Instruction de demande d'extension de qualifications

	Montant HT	Montant TTC
de 1 à 2 qualifications supplémentaires	80,00 €	96,00 €
à partir de 3 qualifications supplémentaires	130,00 €	156,00 €

— Instruction de demande de mentions

	Montant HT	Montant TTC
Quand la ou les mention(s) nécessite(nt) l'instruction de pièces techniques (voir fiches descriptives des mentions)	90,00 €	108,00 €
Quand la ou les mention(s) peu(ven)t être accordée(s) sur transmission d'une attestation de formation ou d'employeur (voir fiches descriptives des mentions)	Gratuit	

— Instruction Demande de renouvellement (tous les 4 ans)

	Montant HT	Montant TTC
Jusqu'à 2 qualifications	115,00 €	138,00 €
A partir de 3 qualifications	145,00 €	174,00 €

NB.

- TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2023 : 20 %
- Les cotisations annuelles perçues ne sont pas remboursées.
- Les frais d'instruction ne sont pas remboursés en cas de refus partiel ou total.